

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **5 mars 2012**

Décision n° **B-2012-3031**

commune (s) : Irigny - Pierre Bénite

objet : Site d'Yvours - Opération d'aménagement des infrastructures de desserte - Attribution et autorisation de signer le marché de maîtrise d'oeuvre à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert par exception au concours

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur Bouju

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 27 février 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 6 mars 2012

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à Mme Pédrini), Daclin, Barge, Mmes Dognin-Sauze, Peytavin, MM. Vesco, Assi.

Absents non excusés : MM. Arrue, Sécheresse, Julien-Laferrière, Lebuhotel.

Bureau du 5 mars 2012

Décision n° B-2012-3031

commune (s) : Irigny - Pierre Bénite

objet : **Site d'Yvours - Opération d'aménagement des infrastructures de desserte - Attribution et autorisation de signer le marché de maîtrise d'oeuvre à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert par exception au concours**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 21 février 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le secteur d'Yvours, d'une superficie de 22,7 hectares, situé sur les Communes d'Irigny et de Pierre Bénite est propriété de la Communauté urbaine de Lyon depuis 1986, en vue de son développement économique. Pour ce faire, une opération d'aménagement doit permettre de créer les conditions de desserte nécessaire pour, d'une part, assurer son développement économique et, d'autre part, réaliser une halte ferroviaire dans le cadre du renforcement du cadencement de la ligne TER Lyon-Givors.

Par délibération n° 2010-1630 du 28 juin 2010, le Conseil de communauté a approuvé l'engagement de l'opération d'aménagement et de maîtrise d'oeuvre de conception et réalisation pour la création des infrastructures de desserte du site d'Yvours. De plus, il a décidé l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains sur l'opération n° 0P06O0332 - ZAC Yvours Irigny Pierre Bénite, pour un montant de 590 000 € TTC.

Par délibération n° 2011-2266 du 23 mai 2011, le Conseil de communauté a approuvé le programme de l'opération d'aménagement des infrastructures de desserte du site d'Yvours sur les communes d'Irigny et de Pierre Bénite. Le coût global des travaux a été estimé à 4 097 000 € HT, soit 4 900 012 € TTC.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution d'un marché relatif à des prestations de maîtrise d'oeuvre de conception et de réalisation (avec ordonnancement, pilotage et coordination -OPC-).

Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, après examen des offres sur la base des critères énoncés dans le règlement de la consultation, le jury, lors de sa séance du 10 février 2012 a classé première l'offre de JNC Sud/AREP/Sitétudes/Niagara, pour un montant de 385 172,54 € HT, soit 460 666,35 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché de maîtrise d'oeuvre, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Attribue le marché de maîtrise d'oeuvre pour une mission de maîtrise d'oeuvre (avec ordonnancement, pilotage et coordination -OPC-) concernant la conception et la réalisation de l'opération d'aménagement des infrastructures de desserte du site d'Yvours sur les Communes d'Irigny et de Pierre Bénite, au groupement JNC Sud/AREP/Sitétudes/Niagara, pour un montant de 385 172,54 € HT, soit 460 666,35 € TTC.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit marché ainsi que tous les actes contractuels y afférents.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée sur l'opération n° OP06O0332, les 19 mai 2003 et 28 juin 2010 pour la somme de 590 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 231 510 - fonction 824, pour un montant de 460 666,35 € TTC.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 6 mars 2012.